

# Mercredi 28 septembre 2022

**Objet : Xavier RAYNAUD et remplacement :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Xavier RAYNAUD part en congé parental le 30 septembre. Il sera reçu par monsieur le Maire le jeudi 29 septembre à 7h45 afin de faire le point sur un éventuel retour après le congé parental.

La question de son remplacement se pose. Monsieur le Maire reçoit l'Esat de Lézignan le 6 octobre à 16 heures pour la possibilité de mettre à disposition de la commune un agent.

**Objet : Eclairage public :**

La phase d'expérimentation d'extinction de l'éclairage public se termine. Le peu de retours ont été des retours positifs d'administrés. Le conseil municipal décide donc de continuer le dispositif.

**Objet : Ferme photovoltaïque :**

1<sup>ère</sup> délibération :

Le premier projet de **Centrale Sud** nécessite que la société obtienne des droits sur des chemins ruraux du domaine privé de la Commune (les « Voies ») :

Dénomination	LONGUEUR INDICATIVE (ml)
Chemin de service sis lieu dit "Col de Portes"	940
Chemin de Lagrasse à Moux	1547
Chemin de service sis lieu dit "La côte Lisse"	894
Ancien chemin de traverse	1000
Chemin d'Alaric à Foncouverte	1948

Le second projet de **Centrale Nord** nécessite également que la société obtienne des droits sur des chemins ruraux du domaine privé de la Commune (les « Voies ») :

Dénomination	LONGUEUR INDICATIVE (ml)
Chemin de service sis lieu dit "La Bade du Bas"	968
Ancien Chemin de Cabriac à Moux	596
Ancien Chemin de Saint-Couat d'Aude à Moux	1020

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité a validé le premier projet d'une centrale photovoltaïque sur la partie sud de la commune avec les servitudes dans les combes tortes, les careilleres et les peyrouse sud et a pris un délibération pour la partie nord sur l'ancien projet éolien qui se situe dans les lieux dits de la Bade du bas et les justices du bas et les lieux dits des potences

**Objet : Agent recenseurs :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population va avoir lieu de la mi-janvier à la mi-février.

Pour le mener à bien, il convient de recruter deux agents recenseurs. Ces deux agents seront en partie financés par l'Etat.

Le choix du conseil municipal, au vu des difficultés de recrutement suite au dernier recensement, a anticipé et commencé le recrutement qui se porte sur Sabine LANES et Elisabeth CARLES pour effectuer cette tâche.

**Objet : Devis SANTIN pour le logement au dessus des écoles :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de mettre aux normes l'appartement au dessus des écoles qu'occupait Mme VIETRI. Ce sont essentiellement des travaux d'isolation du plafond. Monsieur le Maire attend le devis de l'électricité pour le remettre aux normes.

**Objet : Comité des fêtes :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Comité des fêtes va tenir son assemblée générale le vendredi 7 octobre 2022 à 18h30 à la mairie.

**Objet : Policier municipal :**

Une réunion va avoir lieu à Conilhac le jeudi 29 septembre 2022 à 17 heures afin de choisir le remplaçant de Monsieur Arnaud REY. Si c'est un ancien gendarme, il y aura une formation de 3 mois. La commune souhaite rester sur 11 heures hebdomadaires et souhaite aussi pouvoir demander une intervention ponctuelle en soirée, week-end ou jour férié à la demande hors heures habituelles et sur l'ensemble du territoire de la commune.

**Objet : Tracés sur la route :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les places de stationnement ont été tracées comme prévu. Il convient désormais de mettre en place les priorités à droite avec les bornes blanches, et autres places notamment à la sortie route de Lézignan, en bas de la rue Camille Pelletan au niveau du lotissement des rosiers.

**Objet : Vente MAGAGNATO et BELLY :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Maître RAPPENEAU est venu en mairie afin d'évaluer des biens sur la commune qui vont être mis à la vente. Le premier bien est la maison dite « BELLY », située rue Ferdinand Théron. Il l'a estimée à 22000 euros.

Les autres biens qu'il est venu voir sont deux parcelles non bâties « Chemin du Bas » cadastrées A 109 pour une contenance totale de 940 m<sup>2</sup> et la A 111 pour une contenance de 720 m<sup>2</sup>.

La parcelle A 111 est estimée à 1500 euros et serait proposée à Mme Maryse MAGAGNATO qui occupe déjà partiellement et illicitement cette parcelle et la parcelle A 109 qui est estimée à 2820 euros à madame BAUTISTA Colette et Mr BOLANO sachant que ce terrain ne peut être constructible car une ligne électrique haute tension passe dessus et qu'un poteau y est implanté ce qui implique qu'une servitude de passage doit être établie.

**Objet : Mise à disposition de personnel par le CDG :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Centre de Gestion a créé et mis en place un service de mise à disposition de personnel.

Il propose de faire appel au service « Missions Temporaires » du centre de gestion de l'Aude, en cas d'absence du personnel titulaire de la commune ou de surcroît de travail.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée une convention passée avec le centre de Gestion en précisant les conditions d'exécution de cette mise à disposition.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention

**DECIDE** que les crédits nécessaires au règlement du service fait, seront prélevés à l'article 6413 du budget du présent exercice.

**Objet : Fermeture des 3 F :**

Suite à une réunion, il ressort que la déchetterie de Fontcouverte n'est plus aux normes. Elle sera prochainement fermée au 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'à sa réhabilitation prévue par la CCRLCM en 2024 ou 2025. La CCRLCM nous propose de nous rapprocher de la déchetterie de Capendu. Il conviendrait aussi de se rapprocher de celle de Lézignan.

**Objet : Réunion avec la CCRLCM :**

La CCRLCM propose de rencontrer les différents conseils municipaux de la communauté. Monsieur le Président, accompagné de Pierre IZARD viendront à Moux le Mercredi 12 Octobre à 18 heures. Cette réunion sera suivie d'un repas.

**Objet : colis de noel :**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de s'occuper des colis de noel pour les personnes de plus de 70 ans qui sont au nombre de 118 ainsi que pour les élus et employés municipaux. L'ensemble avait couté l'année dernière 6858 euros à la commune.

**Objet : Chemin des Moulins :**

La commune a eu la visite d'un technicien et d'un ingénieur du SIC avant leur rapport définitif avec agrandissement sur la totalité, demander une aire de retournement (au bout du chemin) et évacuation de l'eau. Ces travaux sont nécessaires pour sécuriser le chemin et le mettre aux normes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

LE MAIRE